Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1973)

Rubrik: Diffusion et documentation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quant à la Commission des Services à la communauté, elle a plus spécialement examiné les points suivants:

- contribution de la Croix-Rouge aux plans nationaux de développement. Mise en œuvre des services à la communauté: santé (transfusion sanguine incluse), travail social, jeunesse;
- la Croix-Rouge et les problèmes de l'environnement.
 Trois résolutions ont été adoptées relatives à ces questions.

Il appartenait aussi à la Conférence, réunie en session plénière, d'élire les cinq membres de la Commission permanente, qui se joindront aux quatre représentants d'office du CICR et de la Ligue pour la période de 1973 à 1977. Ont été ainsi désignés: M. G. Aitken (Canada), M^{me} A. F. Issa-el-Khoury (Liban), Sir G. Newman-Morris (Australie), Sir E. Shuckburgh (Grande-Bretagne) et le D' Nadjeda V. Troyan (URSS). Lors de sa première réunion, la Commission permanente a élu Sir G. Newman-Morris, président, et M^{me} A. F. Issa-el-Khoury, vice-président.

Lors de la cérémonie de clôture de la Conférence internationale, le D' Eric Martin et M. José Barroso ont exprimé leurs chaleureux remerciements au Gouvernement et au Lion-et-Soleil-Rouge de l'Iran pour l'accueil réservé à la Conférence. De son côté, le Premier ministre iranien, S. E. Amir Abbas Hoveyda, a insisté sur l'aspect positif des débats tenus à Téhéran.

DIFFUSION ET DOCUMENTATION

Diffusion des principes de la Croix-Rouge et des Conventions de Genève

MÉMORANDUM SUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA DIFFUSION DES CONVENTIONS DE GENÈVE

Dans le cadre de ses efforts pour la mise en œuvre et la diffusion des Conventions de Genève, le CICR avait adressé, le 15 août 1972, aux Gouvernements des Etats Parties aux Conventions de Genève, un mémorandum les priant de lui faire connaître toutes les mesures prises depuis 1969 en vue de diffuser lesdites Conventions parmi les forces armées et la population civile. Informées de cette démarche, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge avaient

également été invitées à fournir au CICR un rapport sur leurs propres activités dans ce domaine.

Au cours de l'année 1973, 36 Gouvernements et 61 Sociétés nationales ont répondu au mémorandum du CICR. Ces réponses ont été consignées dans le Rapport sur la mise en œuvre et la diffusion des Conventions de Genève, présenté par le CICR à la XXII° Conférence internationale de la Croix-Rouge à Téhéran. Ce rapport a suscité un vif intérêt, qui s'est traduit par l'adoption d'une Résolution sur la mise en œuvre et la diffusion des Conventions de Genève. Celle-ci prie le CICR de continuer à appuyer, dans ce domaine, les efforts des Gouvernements et des Sociétés nationales, notamment en préparant du matériel d'information adapté aux milieux à atteindre, en conseillant les Sociétés nationales pour l'établissement de leurs plans d'action et en organisant des séminaires.

Sous la rubrique Diffusion des Conventions de Genève de la Revue Internationale de la Croix-Rouge, le CICR a régulièrement publié les informations qui lui ont été fournies par les Sociétés nationales sur leurs réalisations en la matière.

ENSEIGNEMENT DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Afin de promouvoir l'enseignement du droit international humanitaires dans les Universités, le CICR a adressé, le 30 mars 1973, à toutes les Sociétés nationales et à 300 Universités du monde entier, une lettre circulaire accompagnée d'une bibliographie juridique à ce sujet. Cette initiative a donné lieu à de nombreuses commandes de documentation, émanant de différentes parties du monde. Le CICR a en outre accueilli à son siège plusieurs professeurs et étudiants désireux de se spécialiser dans le domaine du droit international humanitaire.

Une circulaire analogue, comportant la même bibliographie, a été adressée le 31 août aux ministères de la Défense, de la Justice et des Affaires étrangères de tous les Etats Parties aux Conventions de Genève, ainsi qu'aux Sociétés nationales.

Enfin, pour disposer d'éléments qui lui permettraient de lancer par la suite une campagne de diffusion des principes de la Croix-Rouge auprès des jeunesses scolaires des différentes parties du monde, le CICR a entrepris en 1973 une action pilote auprès de 900 élèves de 7 écoles genevoises.

Manuel du soldat

Au cours de 1973, la diffusion du manuel du soldat s'est poursuivie dans les différentes parties du monde.

En Afrique, le CICR a envoyé plus de 8000 exemplaires destinés aux forces armées de sept pays: République Centrafricaine, Dahomey, Gabon, Ghana, Niger, Rwanda et Togo. Dans un huitième pays, le Zaîre, il a remis au ministère de la Défense nationale des « photolitho », qui permettront à celui-ci de reproduire le manuel après l'avoir traduit en lingala.

En Amérique latine, des exemplaires de la version en langue espagnole ont été envoyés à plusieurs pays à titre de prospection. A partir des « photo-litho » de la version portugaise que le CICR lui avait adressées, la Croix-Rouge brésilienne a publié, en 1973, un premier lot de 5000 exemplaires du manuel; le tirage total sera de 100 000 exemplaires.

En Asie, 20 000 exemplaires, traduits en langue khmère, ont été remis aux forces armées nationales khmères. Deux cents exemplaires ont été envoyés à la République populaire de Mongolie et à la République de Sri Lanka. Le ministère de la Défense du Royaume du Népal ayant exprimé le vœu de pouvoir disposer de 20 000 exemplaires en langue népalaise, la Société nationale a entrepris cette traduction.

Au *Moyen-Orient*, le Liban, qui disposait déjà de 900 exemplaires, a demandé la réimpression, à ses propres frais, de 2000 exemplaires du manuel.

En *Europe*, l'Italie a décidé de diffuser 30 000 exemplaires du manuel traduit en italien.

Manuel scolaire et Livre du maître

En Afrique, 20 000 manuels scolaires « La Croix-Rouge et mon pays » et 2000 livres du maître, imprimés sur la base d'une maquette préparée par la Société de la Croix-Rouge en formation de l'Ile Maurice, ont été envoyés à cette Société pour être remis au ministère de l'Education nationale.

En Asie, 100 000 manuels scolaires et 10 000 livres du maître, traduits en hindi, ont été remis à la Croix-Rouge de l'Inde.

Au Moyen-Orient, le Croissant-Rouge du Koweït a imprimé 20 000 exemplaires du manuel scolaire et en a mis 11 000 à la disposition du CICR; ceux-ci ont été répartis entre quatre pays: Abu Dhabi, Qatar, République arabe syrienne et République démocratique populaire du Yémen.

Publications

L'année 1973 a vu la parution d'une dizaine de publications, dont quatre en langue arabe. Parmi ces dernières, citons: Les Conventions de Genève et Le Coran et les Conventions humanitaires.

Dans le domaine de l'audio-visuel, le CICR a produit un film, intitulé *Pax* et illustrant les Conventions de Genève. Ce film a reçu un diplôme d'honneur au V^e Festival international de films Croix-Rouge et de la Santé, à Varna (Bulgarie), en juin 1973.

Le CICR a également publié dix affiches en couleur, tirées à 1000 exemplaires chacune, dont six illustrent les activités traditionnelles du CICR et quatre sont consacrées à la diffusion des principes de la Croix-Rouge et des Conventions de Genève au sein de la jeunesse et des forces armées.

RELATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE

Reconnaissance de nouvelles Sociétés nationales

En 1973, le CICR a reconnu les cinq Sociétés nationales suivantes:

- Croissant-Rouge mauritanien, le 6 juin 1973.
- Croix-Rouge du Bangladesh, le 20 septembre 1973.
- Croix-Rouge de Singapour, le 20 septembre 1973.
- Croix-Rouge de Fidji, le 20 septembre 1973.
- Croix-Rouge de la République Centrafricaine, le 25 octobre 1973.

Missions auprès des Sociétés nationales et des Gouvernements

Aux fins de resserrer les liens qui unissent le CICR et les Sociétés nationales et de prendre contact avec les Gouvernements, des missions du CICR ont eu lieu dans les pays suivants: